

Délibération n° 25-099**CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE CAMBRAI****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE****Séance du**

27 juin 2025

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean-Pierre Bavencoffe

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 juin à 10 heures, Le centre communal d'action sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame WIART Virginie, En suite de convocation en date du 23 juin 2025

Objet de la délibération

Immobilier - Aliénation de la
parcelle ZE 54 sur le terroir de Dury
au profit de DEQUEANT Philippe.

Effectif en exercice : 17

Effectif présent : 9

Effectif votant : 11

Etaient Présents : Mme Virginie Wiart, Mme Dominique Cardon, Mr Jean-Pierre Bavencoffe, Mme Maria-José Pombal, Mr Marc Derasse, Mme Florence Nocelski, Mr Jean-Louis Delhaye, Mme Sabine Cagnard, Mr Alain Delevallée.

Etaient excusé(s), absent(s), représenté(s) : Mme Marie-Anne Delevallée, Me Françoise Demontfaucon, Mme Sylvie Labadens, **Mme Sylviane Liénard donne procuration à Mme Dominique Cardon, Mr Michel Mauprizez donne procuration à Mme Virginie Wiart, Mme Jocelyne Peyrat-Armandy, Mme Monique Bouquignaud, Mme Brigitte Bracq.**

Le Centre Communal d'Action Sociale est propriétaire, sur le terroir de Dury :

- De la parcelle de terre cadastrée ZE 54 de 72a 00ca sis Lieu-dit « Le Vieux Moulin » (62156).

Cultivée par Monsieur DEQUEANT Philippe domicilié 14 rue Verte à Dury (62156).

Monsieur DEQUEANT Philippe souhaite acquérir la parcelle en question au prix de :

- **5 800.00€ soit 8 056.00€ l'hectare pour la parcelle cadastrée ZE 54 de 72a 00ca sur le terroir de Dury.**

Il est proposé aujourd'hui aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur la vente de terre ci-dessus au profit de Monsieur DEQUEANT Philippe.

Les membres du conseil d'administration,

Après en avoir délibéré, **à la majorité avec 1 abstention**,

DECIDENT

D'accepter favorablement la vente à Monsieur DEQUEANT Philippe domicilié 14 rue Verte à Dury (62156) de la parcelle ZE 54 de 72a 00ca sis Lieu-dit « Le Vieux Moulin » sur le terroir de Dury au prix de 5 800.00€ (cinq mille huit cents euros) soit 8 056.00€ l'hectare.

De dire que tous les frais, droits et honoraires sont à la charge de l'acquéreur

De dire que le fermage concernant la parcelle en question cessera d'être dû à compter de la date de signature de l'acte de vente.

D'autoriser Madame la Vice-Présidente Déléguée à signer au nom du CCAS, l'acte de vente et tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1 de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le :
Et publication ou notification du :

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,

Virginie WIART.

Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente Déléguée
Virginie WIART

